



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 2 mai 2022
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

CONDOLÉANCES

- 10.04** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de monsieur Raymond Dumais à la suite de son décès.

FÉLICITATIONS

- 10.05** Féliciter M. Michael Lecchino, président du Conseil jeunesse de LaSalle, pour sa participation au Sommet Y7 en Allemagne.
- 10.06** Féliciter un groupe d'étudiants de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle qui s'est démarqué au festival de robotique de Montréal.

PROCÈS-VERBAL

10.07 Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues les 4 avril 2022, à 19 h, et 11 avril 2022, à 15 h 30, respectivement.

10.08 Accepter le dépôt du compte rendu du comité de démolition du 6 avril 2022.
1228403005

10.09 Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 avril 2022.
1228403004

20 – Affaires contractuelles

AUTRES AFFAIRES CONTRACTUELLES

20.01 Amender la résolution CA22 200104 afin de corriger le numéro d'appel d'offres référencé 21-18767 par le numéro d'appel d'offres 21-18068. Abroger la résolution CA22 200135.
1227405005

ENTENTE

20.02 Autoriser la signature de l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 113 248.80 \$ à cette fin.
1227551007

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

20.03 Féliciter l'organisme Les Aînés de LaSalle inc. pour son 35e anniversaire de fondation et accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire. Autoriser l'organisme à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 26 juillet 2022 à la terrasse Serre du parc des Rapides.
1229309011

20.04 Accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation d'un programme souvenir de son événement Concours régional Épelle-moi Canada qui se tiendra le 1er mai 2022.
1229309013

20.05 Accorder une contribution financière de 300 \$ à Le Club Calac Richelieu LaSalle inc pour la réalisation du programme souvenir de la compétition Régionale #7 ANLSL le 1er mai 2022, à l'Aquadôme.
1223630005

20.06 Accorder une contribution financière de 1 250 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourses 2022.
1225212011

30 – Administration et finances

ÉVÉNEMENT

30.01 Amender la résolution CA22 20 0074 autorisant la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2022 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.
1229309010

Mention spéciale: La tenue du bazar du Club de l'âge d'or Margherite D'Oro aura lieu les 3 et 4 juin 2022, plutôt que les 10 et 11 juin 2022.

30.02 Permettre à l'association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser une procession le 22 mai 2022 pour célébrer la fête du Khalsa.
1229309012

30.03 Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2022.
1227551009

30.04 Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.
1223630006

30.05 Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un événement de reconnaissance du personnel et des bénévoles de l'Hôpital de LaSalle le 14 juillet 2022.
1227551008

30.06 Autoriser la Table de concertation des aînés de LaSalle à tenir l'événement « Le Défi Pierre Brise-Bois » le dimanche 12 juin 2022 sur la piste cyclable du boulevard LaSalle, entre les avenues Gérald et Orchard.
1229309014

Mention spéciale: L'arrondissement accorde une gratuité de 2 400 \$.

- 30.07** Autoriser l'association de soccer mineur de LaSalle à opérer un kiosque de vente au parc Riverside pour la période du 3 mai au 30 novembre 2022, dont tous les profits des ventes seront remis aux familles défavorisées de LaSalle afin de favoriser les inscriptions, et autoriser les dérogations réglementaires requises.

1223630004

BUDGET - AUTORISATION DE DÉPENSE

- 30.08** Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2022 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

1228157004

- 30.09** Autoriser une demande de financement au programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics (PDI-JCCM) pour la fourniture et l'installation d'un nouveau cabanon, l'électrification des cabanons et la réfection des accès par la rue Airlie aux jardins Charles-Nagy dans l'arrondissement de LaSalle et mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette demande.

1227151010

- 30.10** Offrir au conseil municipal, dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

1227151013

NOMINATION / DÉSIGNATION D'ÉLUS

- 30.11** Nommer les maires suppléants pour les mois de juin à décembre 2022.

1225212013

Mention spéciale: Pour les mois de mai, juin, juillet et août

- Maire suppléant - monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps
- Maire suppléant substitut - monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noël

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre

- Maire suppléant - monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger
- Mairesse suppléante substitut - madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo

30.12 Nommer les membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de juin à décembre 2022.
1225212012

Mention spéciale: Pour les mois de mai, juin, juillet et août
- Monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps et
- Monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noël

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre
- Madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo et
- Monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger

REDDITION DE COMPTES

30.13 Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 20 avril 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2022. .
1223035007

40 – Réglementation

RÈGLEMENT - AUTRE SUJET

40.01 Amender la résolution CA21 20 0232 pour remplacer le numéro de lot 1 452 219 par le numéro de lot 1 451 219 en lien avec l'assujettissement de certains immeubles au droit de préemption pour fins de parc.
1228116001

DÉROGATION MINEURE

40.02 Autoriser avec deux conditions une dérogation mineure pour une habitation bifamiliale jumelée située aux 740 et 742, avenue Alepin (lot numéro 1 080 534), concernant un stationnement érigé partiellement sur le domaine public ayant une profondeur de 3,98 mètres et une largeur de 2,80 mètres, alors qu'en vertu du règlement du règlement de zonage numéro 2098, une case de stationnement doit être située sur le terrain qu'elle dessert et avoir une profondeur minimale de 5,50 mètres et une largeur minimale de 3 mètres.
1222363008

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

40.03 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement au bâtiment unifamilial situé au 7623, rue Broadway (lot 1 078 722).
1228403002

- 40.04** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre les modifications au bâtiment multifamilial situé au 8601-8605, boulevard LaSalle (lot numéro 1 234 601).

1228403001

- 40.05** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin d'amender la résolution CA20 20 0234 dans le but de modifier certaines ouvertures sur la façade du bâtiment donnant sur le boulevard Newman.

1228403006

PERMIS

- 40.06** Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 63 045 \$, pour la demande de permis numéro 3003104930 visant la construction d'un bâtiment de type "multifamilial" de 22 unités d'habitation sur le lot 1 500 619 (intersection Robert et Shevchenko).

1229548001

50 – Ressources humaines

- 50.01** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1226456005

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1228403005

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accepter le dépôt du compte rendu du comité de démolition du 6 avril 2022.

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité de démolition du 6 avril 2022

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-21 12:32

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1228403005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité de démolition du 6 avril 2022.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter le dépôt du compte rendu du comité de démolition du 6 avril 2022.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-04-21



Dossier # : 1228403004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 avril 2022.

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 avril 2022.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-21 12:32

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1228403004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 avril 2022.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 avril 2022.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-04-21

**Dossier # : 1227405005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA22 200104 afin de corriger le numéro d'appel d'offres référencé 21-18767 par le numéro d'appel d'offres 21-18068. Abroger la résolution CA22 200135.

D'amender la résolution CA22 200104 afin de corriger le numéro d'appel d'offres référencé 21-18767 par le numéro d'appel d'offre 21-108068;

D'abroger la résolution CA22 200135.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-26 10:55**Signataire :**

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1227405005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA22 200104 afin de corriger le numéro d'appel d'offres référencé 21-18767 par le numéro d'appel d'offres 21-18068. Abroger la résolution CA22 200135.

CONTENU

CONTEXTE

Une erreur s'est glissée dans la résolution CA22 200104. Il y a lieu de corriger le numéro de contrat référencé. Il y a également lieu d'abroger la résolution CA22 200135 qui visait à corriger l'erreur puisque le mauvais numéro de résolution était référencé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane PELOQUIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

Le : 2022-04-26



Dossier # : 1227551007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 113 248.80 \$ à cette fin.

D'approuver l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 113 248.80 \$ à cette fin.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer ce protocole.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-22 11:25

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1227551007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 113 248.80 \$ à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Pour la saison 2021, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a proposé de travailler avec son partenaire en matière de sécurité urbaine, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), tout en poursuivant la philosophie privilégiée durant les dernières années d'opération de la patrouille cycliste. Ainsi, nous recommandons de poursuivre le programme mis en place depuis 2017.
La proposition du SPVM, pilotée par le commandant du poste de quartier (PDQ) 13 de LaSalle, s'inscrit dans ce cadre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0180 (1217551009) - 3 mai 2021 : D'approuver l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 111 014,14 \$ à cette fin.

CA20 20 0178 (1207551012) - 4 mai 2020 : D'approuver l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 108 623,20 \$ à cette fin.

CA19 20 0152 (1197551007) - 1^{er} avril 2019 : D'approuver l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 91 156,80 \$ à cette fin.

DESCRIPTION

La principale activité sera la mise en place d'équipes de patrouilleurs à vélo visant la sensibilisation des cyclistes, la promotion de la sécurité à vélo, ainsi que la réduction des incivilités dans les parcs, les espaces publics et aux abords de ceux-ci et des équipements communautaires.

Les patrouilleurs pourront, le cas échéant, faire un rappel de la réglementation, distribuer des outils d'information, donner des renseignements.

Une équipe de 8 patrouilleurs, sous la supervision du SPVM, assurera une présence sur le territoire, 7 jours semaine pour 14 semaines, soit du 15 mai 2022 au 21 août 2022.

L'horaire de 35 heures semaine sera modulé en fonction des besoins exprimés. La cheffe de division de la Culture, du développement social et des événements publics, ou sa représentante, effectuera le lien opérationnel avec le SPVM pour gérer cette opération.

JUSTIFICATION

À la lumière des commentaires exprimés par le milieu, il est primordial de travailler à accroître le sentiment de sécurité des résidents des secteurs concernés et de favoriser l'appropriation des espaces publics par les clientèles résidant à proximité de ceux-ci.

La patrouille cycliste urbaine du SPVM est perçue comme un outil pouvant contribuer à l'atteinte de cet objectif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 113 248.80 \$ provient du budget prévention du crime et patrouille de quartier du budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 soit : *#19 Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le projet se réalise, et ce, sans aucun ajustement. Le projet est maintenu tel quel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 573.3 de la Loi des Cités et Villes, paragraphe 2.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
agent(e) de soutien - lasalle

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-04-19

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER
Chef de division



Dossier # : 1229309011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter l'organisme Les Aînés de LaSalle inc. pour son 35e anniversaire de fondation et accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire. Autoriser l'organisme à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 26 juillet 2022 à la terrasse Serre du parc des Rapides.

De féliciter Les Aînés de LaSalle inc. pour son 35e anniversaire de fondation.
D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser l'organisme à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 26 juillet 2022 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 28 juillet 2022.

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Les responsables devront s'engager à respecter toutes les mesures sanitaires et la distanciation recommandées par la santé publique lors de la tenue des événements.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-22 11:38

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter l'organisme Les Aînés de LaSalle inc. pour son 35e anniversaire de fondation et accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire. Autoriser l'organisme à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 26 juillet 2022 à la terrasse Serre du parc des Rapides.

CONTENU

CONTEXTE

Les Aînés de LaSalle inc. ont fait parvenir une demande de soutien financier à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation d'activités soulignant son 35^e anniversaire de fondation. Le montant alloué par l'arrondissement est de 300 \$ pour sa participation au coût des festivités.

L'organisme demande également d'obtenir la permission de servir des boissons alcooliques durant son pique-nique annuel du 26 juillet 2022, 28 juillet en cas de pluie, à la terrasse Serre du parc des Rapides.

L'organisme Les Aînés de LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0281 (1194629013) - 3 juin 2019 : D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 25 juillet 2019.

CA18 20 0261 (186818058) - 4 juin 2018 : D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 24 juillet 2018 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 26 juillet 2018.

CA17 20 0372 (176818070) - 4 juillet 2017 : D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de leur pique-nique annuel qui aura lieu le 25 juillet 2017 à la terrasse Serre du parc des Rapides moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. En cas de pluie l'événement sera remis au 27 juillet 2017.

DESCRIPTION

Féliciter l'organisme Les Aînés de LaSalle inc. pour son 35e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire. Ces activités prendront la forme d'un souper d'anniversaire qui se réalisera le 14 mai 2022.

L'autorisation est donnée à Les Aînés de LaSalle inc. de se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu à la terrasse Serre du parc des Rapides conditionnellement à l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Approximativement 110 personnes assisteront à l'événement. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle soutient régulièrement des organismes laSallois qui fêtent un anniversaire marquant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires et de distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue de ses événements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux lois et règlements en vigueur sur la vente et le service des boissons alcooliques au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nasser AWAD SHKEMY, LaSalle

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvain JALBERT, 20 avril 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU

Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-04-19

Valerie MEDZALABANLETH

Cheffe de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER

Chef de division



Dossier # : 1229309013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation d'un programme souvenir de son événement Concours régional Épelle-moi Canada qui se tiendra le 1er mai 2022.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de l'événement Concours régional Épelle-moi Canada qui se tiendra le 1^{er} mai 2022. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-20 16:03

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation d'un programme souvenir de son événement Concours régional Épelle-moi Canada qui se tiendra le 1er mai 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Bienvenue à l'immigrant organise l'événement Concours régional Épelle-moi Canada qui se tiendra le 1^{er} mai 2022 à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle, en partenariat avec l'organisme Épelle-moi Canada. Environ 75 jeunes de 6 à 14 ans de LaSalle et de Côte-des-Neiges participeront à cet événement.

L'organisme a adressé une demande de soutien financier à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation d'un programme souvenir. Bienvenue à l'immigrant est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, et respecte les conditions de cette politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La contribution financière de 300 \$ permettra à l'organisme Bienvenue à l'immigrant de soutenir la réalisation du programme souvenir de l'événement Concours régional Épelle-moi Canada qui se tiendra le 1er mai 2022 à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle. Le message du conseil d'arrondissement devra être approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

JUSTIFICATION

L'événement cadre avec les orientations du Plan d'action 2022-2024 sur l'inclusion et diversité culturelle de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires recommandées par la santé publique lors de la tenue de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

Le : 2022-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER
Chef de division



Dossier # : 1223630005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Le Club Calac Richelieu LaSalle inc pour la réalisation du programme souvenir de la compétition Régionale #7 ANLSL le 1er mai 2022, à l'Aquadôme.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Le Club Calac Richelieu LaSalle inc pour la réalisation du programme souvenir du Régionale #7 ANLSL le 1^{er} mai 2022, à l'Aquadôme. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-25 09:20

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1223630005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Le Club Calac Richelieu LaSalle inc pour la réalisation du programme souvenir de la compétition Régionale #7 ANLSL le 1er mai 2022, à l'Aquadôme.

CONTENU

CONTEXTE

Le Club Calac Richelieu LaSalle inc. a adressé une demande de contribution financière à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation du programme officiel de la compétition RÉGIONALE #7 ANLSL du 1^{er} mai 2022 à l'Aquadôme. Plus de 500 nageurs participent à l'événement.
Le Club Calac Richelieu inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0135 (1186818032) - 3 avril 2018 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Club de natation Calac Richelieu pour la réalisation du programme du Défi CALAC qui se tiendra à l'Aquadôme du 27 au 29 avril 2018.

CA15 20 0321 (1156818062) - 1^{er} juin 2015 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Club de natation Calac Richelieu pour la réalisation du programme demi-finale régionale qui se tiendra à l'Aquadôme le 23 mai.

DESCRIPTION

Approuver une contribution financière de 300 \$ à l'organisme pour la réalisation du programme souvenir de la compétition Régionale #7 ANLSL du 1^{er} mai 2022, à l'Aquadôme. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.
À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-04-19

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER
Chef de division



Dossier # : 1225212011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 250 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourses 2022.

D'accorder une contribution financière de 1 250 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourses 2022.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-22 10:05

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1225212011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 250 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourses 2022.

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation du cégep André-Laurendeau a déposé une demande de soutien financier au conseil d'arrondissement, afin de permettre la remise de bourses aux divers étudiants méritants des différentes catégories dans le cadre de la soirée annuelle du Gala du Mérite scolaire du cégep André-Laurendeau qui se tiendra au Théâtre Desjardins le 18 mai 2022, sous le thème « Une réussite à mon image! ».

La Fondation du cégep André-Laurendeau recueille des fonds qui sont investis dans la réalisation d'activités étudiantes ainsi que dans le financement de bourses d'études. La réussite scolaire est encouragée par l'attribution de bourses d'excellence, de persévérance et d'engagement étudiant, remises à l'occasion du Gala du Mérite scolaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0130 (1217551007) - 6 avril 2021 : D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourses 2021.

CA19 20 0209 (1197551013) - 6 mai 2019 : D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourses 2019.

CA18 20 0204 (1186818046) - 7 mai 2018 : D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourses 2018.

DESCRIPTION

La Fondation du cégep André-Laurendeau poursuit son programme de soutien financier pour les étudiants les plus méritants en leur remettant une contribution significative et tangible, soit une bourse lors du Gala du Mérite scolaire qui aura lieu au Théâtre Desjardins le 18 mai 2022.

La Fondation doit demander à la communauté de supporter financièrement son programme de bourses ce qui lui permet de rencontrer sa mission. Le montant servira au versement de deux bourses de 625 \$.

JUSTIFICATION

Institution locale importante, le cégep, par sa Fondation et son programme de bourses, encourage les jeunes à se surpasser et à atteindre des sommets dans leurs études.

L'arrondissement participe depuis très longtemps au programme de bourses de la Fondation du cégep André-Laurendeau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 1 250 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes. Le numéro de la demande d'achat est le 724776.

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Encourager la persévérance scolaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-04-21

Diane PELOQUIN
Secrétaire de direction

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières



Dossier # : 1229309010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA22 20 0074 autorisant la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2022 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

Amender la résolution CA22 20 0074 autorisant la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2022 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

Autoriser la demande du Club âge d'or Margherite d'Oro de réaliser son bazar les 3 et 4 juin 2022 au lieu du 10 et 11 juin 2022.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-20 16:04

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA22 20 0074 autorisant la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2022 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

La résolution CA22 20 0074 a été adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mars 2022 afin d'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2022 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.
Le Club âge d'or Margherite d'Oro a demandé de modifier les dates de son bazar initialement prévu les 10 et 11 juin 2022 afin de tenir le bazar les 3 et 4 juin 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0074 (1229309003) 7 mars 2022 : D'autoriser la liste suivante des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2022 dans les différentes paroisses de l'arrondissement. Les bazars pourront avoir lieu seulement si les mesures de la santé publique en vigueur permettent la tenue de ces derniers. Les paroisses doivent fournir un plan logistique pour répondre aux critères de la santé publique. Ce plan doit être validé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

CA21 20 0135 (1218419002) 6 avril 2021 : D'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2021 dans les différentes paroisses de l'arrondissement. Les bazars pourront avoir lieu seulement si les mesures de la santé publique en vigueur permettent la tenue de ces derniers. Les paroisses doivent fournir un plan logistique pour répondre aux critères de la santé publique. Ce plan doit être validé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

CA20 200100 (1208419008) 2 mars 2020 : D'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2020 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Autoriser la demande du Club âge d'or Margherite d'Oro de réaliser son bazar les 3 et 4 juin 2022 au lieu du 10 et 11 juin 2022.

JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de soutien et reconnaissance aux organismes de loisirs, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

L'arrondissement autorise, de façon exceptionnelle, la tenue de vente de garage ou de vente-débaras à des organismes ou paroisses dans le but d'amasser des fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les bazars pourront avoir lieu seulement si les mesures de la santé publique en vigueur permettent la tenue de ces derniers. De plus, les paroisses doivent fournir un plan logistique pour répondre aux critères de la santé publique. Ce plan doit être validé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-04-19

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER
Chef de division



Dossier # : 1229309012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à l'association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser une procession le 22 mai 2022 pour célébrer la fête du Khalsa.

De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 22 mai 2022 pour célébrer la fête du Khalsa.

Le défilé se déroulera sous le contrôle du Service de police de la Ville de Montréal et empruntera les rues Cordner, Lapierre, Newman, Thierry, Juliette, Lise, Danièle, Gervais et Cordner, lesquelles seront temporairement fermées à la circulation.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-25 10:38

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à l'association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser une procession le 22 mai 2022 pour célébrer la fête du Khalsa.

CONTENU

CONTEXTE

L'association Sikh Gurdwara Guru Darbar a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour tenir sa procession annuelle. Plusieurs milliers de personnes participent au grand défilé très coloré organisé par l'association Sikh Gurdwara Guru Darbar de LaSalle afin de célébrer la fête du Khalsa. Il s'agit d'une procession avec chants religieux, démonstrations d'arts martiaux, nourriture punjabi, etc. Outre les membres de la communauté sikhe de LaSalle et de Montréal, plusieurs visiteurs de l'extérieur viennent participer à cette procession qui souligne le baptême des cinq premières personnes de religion sikhe en 1699.

Le conseil d'arrondissement autorise la dérogation au règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 (parade et procession).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0221 (1194629009) - 6 mai 2019 : De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 19 mai 2019 pour célébrer la fête du Khalsa.

CA18 20 0211 (1186818026) - 7 mai 2018 : De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 20 mai 2018 pour célébrer la fête du Khalsa.

CA17 20 0134 (1176818020) - 6 mars 2017 : De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 21 mai 2017 pour célébrer la fête du Khalsa.

DESCRIPTION

De permettre à l'association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser une procession le 22 mai 2022, de 14 h à 17 h, pour célébrer la fête du Khalsa.

Le défilé se déroulera sous le contrôle du Service de police et empruntera les rues Cordner, Lapierre, Newman, Thierry, Juliette, Lise, Danièle, Gervais et Cordner, lesquelles seront temporairement fermées à la circulation.

JUSTIFICATION

L'association Sikh Gurdwara Guru Darbar adresse depuis 1996 au conseil de l'arrondissement de LaSalle une demande pour tenir une procession. En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée le 3 novembre 2014 (1146818026), les

organismes religieux ne sont plus inclus dans la liste des organismes reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, ces derniers bénéficient d'un droit acquis et pourront continuer de recevoir le même support qu'en 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement fournit des services sous forme de gratuité pour une somme estimée à 3 090 \$.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le SPVM assura la sécurité des participants au défilé et des automobilistes qui circulent dans les environs, puisque les rues sont temporairement fermées à la circulation. Le défilé empruntera les rues Cordner, Lapierre, Newman, Thierry, Juliette, Lise, Danièle, Gervais et Cordner, lesquelles seront progressivement rouvertes à la circulation derrière le défilé.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires recommandées par la santé publique lors de la tenue de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division communications de la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs envoie une lettre à tous les riverains de la procession pour les informer de la fermeture des rues et de l'horaire de la procession.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément au règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 (parade et procession).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nasser AWAD SHKEMY, LaSalle

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 19 avril 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU

Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-04-19

Valerie MEDZALABANLETH

Cheffe de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER

Chef de division



Dossier # : 1227551009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2022.

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2022.

De désigner Marie-Annick Lussier pour présenter la demande.

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-26 15:18

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1227551009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plus de 35 ans, l'arrondissement de LaSalle organise des festivités pour célébrer la fête nationale du Québec et offre aux participants de plus de 18 ans la possibilité d'acheter des boissons alcooliques lors de la tenue de ces événements.
Pour ce faire, l'arrondissement doit demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0019 (1198426004) - 13 janvier 2020 : Demande d'un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin et 1^{er} juillet 2020

CA19 20 0058 (1197551001) - 4 février 2019 : Demande d'un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin et du 1^e juillet 2019.

CA18 20 0015 (1186818004) - 15 janvier 2018 : Demande d'un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin et du 1^e juillet 2018.

DESCRIPTION

Dans le cadre des festivités 2022 de la fête nationale du Québec, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social dépose une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcooliques sur le site de la fête.

Le 24 juin 2022, un point de vente sera délimité au terrain de la terrasse Serre dans le parc des Rapides, soit au 7770, boulevard LaSalle.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social doit s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit vendue à des personnes mineures lors de ces événements.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
agent(e) de soutien - lasalle

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2022-04-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1223630006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-26 10:05

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1223630006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Les Chevaliers de Colomb de LaSalle a adressé une demande à l'arrondissement de Lasalle pour obtenir une dérogation à l'affichage de panneaux publicitaires afin de leur permettre de générer un revenu afin de réaliser des activités qui touchent la communauté laSalloise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 21 20 0186 (1217551012) - 3 mai 2021 : D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

CA20 20 0223 (1207551015) - 8 juin 2020 : D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

DESCRIPTION

Autoriser une dérogation au règlement d'affichage de panneau publicitaire du 1^{er} mai 2022 au 30 septembre 2022. Les panneaux publicitaires sont installés du côté intérieur sur la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle, à LaSalle.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques

et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
agent(e) de soutien - lasalle

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-04-19

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER
Chef de division

**Dossier # : 1227551008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un événement de reconnaissance du personnel et des bénévoles de l'Hôpital de LaSalle le 14 juillet 2022.

Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un événement de reconnaissance du personnel et des bénévoles de l'Hôpital de LaSalle le 14 juillet 2022.

Autoriser les dérogations réglementaires nécessaires à la tenue des événements.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-25 14:21**Signataire :** Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1227551008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un événement de reconnaissance du personnel et des bénévoles de l'Hôpital de LaSalle le 14 juillet 2022.

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation de l'Hôpital de LaSalle a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS) afin d'obtenir l'autorisation de tenir une activité de reconnaissances pour le personnel et les bénévoles de l'hôpital le 14 juillet 2022, de 11 h à 14 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0279 (1197551016) - 3 juin 2019 : D'autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un barbecue pour le personnel et les bénévoles de l'Hôpital de LaSalle le 10 juin 2019.

CA18 20 0262 (1186818056) - 4 juin 2018 : D'autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un barbecue pour le personnel et les bénévoles de l'Hôpital de LaSalle le 12 juin 2018.

CA17 20 0261 (1176818054) - 1^{er} mai 2017 : D'autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un barbecue pour le personnel et les bénévoles de l'Hôpital de LaSalle le 14 juin 2017.

DESCRIPTION

Permettre la tenue de l'événement de reconnaissance le 14 juillet 2022. Autoriser les dérogations réglementaires nécessaires à la tenue des événements et autoriser l'installation de chapiteaux pour l'événement du 14 juillet 2022.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle
Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal
Nasser AWAD SHKEMY, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 20 avril 2022
Sylvain JALBERT, 20 avril 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
agent(e) de soutien - lasalle

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-04-20

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER
Chef de division



Dossier # : 1229309014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Table de concertation des aînés de LaSalle à tenir l'événement « Le Défi Pierre Brise-Bois » le dimanche 12 juin 2022 sur la piste cyclable du boulevard LaSalle, entre les avenues Gérald et Orchard.

D'autoriser la Table de concertation des aînés de LaSalle à tenir l'événement «Le Défi Pierre Brise-Bois» le dimanche 12 juin 2022 sur la piste cyclable du boulevard LaSalle, entre les avenues Gérald et Orchard.

D'autoriser les dérogations réglementaires requises au déroulement de l'événement.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-26 10:15

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Table de concertation des aînés de LaSalle à tenir l'événement « Le Défi Pierre Brise-Bois » le dimanche 12 juin 2022 sur la piste cyclable du boulevard LaSalle, entre les avenues Gérald et Orchard.

CONTENU

CONTEXTE

La Table de concertation des aînés de LaSalle s'est associée à la Fondation Pierre Brise-Bois pour l'organisation d'une course à pied pour sensibiliser la population à la dégénérescence maculaire (maladie de la rétilne provoquée par une dégénérescence progressive de la macula). Cette maladie touche un grand nombre de personnes âgées. De plus, la tenue de cet événement permettra une levée de fonds qui servira à la recherche sur les causes de la maladie.

La tenue et l'organisation de l'événement n'occasionnent aucun engagement financier de la part de la Table de concertation des aînés de LaSalle.

Le départ se fera de la terrasse Serre et les participants emprunteront la piste cyclable vers l'ouest jusqu'à la rue Orchard et la piste cyclable vers l'est jusqu'à la rue Gérald. Les coureurs voyants et non voyants seront encadrés par des bénévoles tout le long du parcours.

L'utilisation de la piste cyclable ne doit pas entraver la libre circulation des autres utilisateurs.

Il est important de noter que le parcours sera disponible en tout temps pour les véhicules de service d'urgence.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0148 (1186818033) - 3 avril 2018 : D'autoriser la Table de concertation des aînés de LaSalle à tenir l'événement « Le Défi Pierre Brise-Bois » le dimanche 10 juin 2018 sur la piste cyclable du boulevard LaSalle, entre les avenues Gérald et Orchard.

CA17 20 0193 (1176818024) - 3 avril 2017 : D'autoriser la Table de concertation des aînés de LaSalle à tenir l'événement « Le Défi Pierre Brise-Bois » le dimanche 11 juin 2017 sur la piste cyclable du boulevard LaSalle, entre les avenues Gérald et Orchard.

CA16 20 0078 (1166818003) - 1^{er} février 2016 : D'autoriser la Table de concertation des aînés de LaSalle à tenir l'événement « Le Défi Pierre Brise-Bois » le dimanche 12 juin 2016 sur

la piste cyclable du boulevard LaSalle, entre les avenues Gerald et Orchard.

DESCRIPTION

Autoriser la Table de concertation des aînés de LaSalle à tenir l'événement «Défi Pierre Brise-Bois» le dimanche 12 juin 2022 et autoriser l'utilisation de la piste cyclable pour la tenue de l'événement. Le départ des coureurs se fera à 8 h 30. La Table de concertation des aînés de LaSalle est un organisme de concertation reconnu selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

JUSTIFICATION

Les fonds amassés seront remis à la Fondation DMLA pour la recherche sur les causes de la maladie de la dégénérescence maculaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement verse une gratuité estimée à 2 400 \$ sous forme de gratuité pour les services requis.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires recommandées par la santé publique lors de la tenue de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nasser AWAD SHKEMY, LaSalle

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvain JALBERT, 20 avril 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU

Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-04-20

Valerie MEDZALABANLETH

Cheffe de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER

Chef de division



Dossier # : 1223630004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'association de soccer mineur de LaSalle à opérer un kiosque de vente au parc Riverside pour la période du 3 mai au 30 novembre 2022, dont tous les profits des ventes seront remis aux familles défavorisées de LaSalle afin de favoriser les inscriptions, et autoriser les dérogations réglementaires requises.

D'autoriser l'association de soccer mineur de LaSalle à opérer un kiosque de vente au parc Riverside pour la période du 3 mai au 30 novembre 2022, dont tous les profits des ventes seront remis aux familles défavorisées de LaSalle afin de favoriser les inscriptions; et
D'autoriser toutes les dérogations réglementaires nécessaires.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-25 15:19

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1223630004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'association de soccer mineur de LaSalle à opérer un kiosque de vente au parc Riverside pour la période du 3 mai au 30 novembre 2022, dont tous les profits des ventes seront remis aux familles défavorisées de LaSalle afin de favoriser les inscriptions, et autoriser les dérogations réglementaires requises.

CONTENU

CONTEXTE

L'association du soccer mineur de LaSalle est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'offrir à la communauté l'occasion de jouer au soccer dans un environnement sécuritaire et une formation de haut niveau aux personnes qui souhaitent atteindre leur plein potentiel. L'organisme, reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle, a adressé une demande pour l'implantation d'un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels du club de soccer pour la saison estivale. Le profit des ventes sera versé en totalité aux familles défavorisées afin de leur permettre d'assumer les frais d'inscription.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0278 (1219103003) 12 juillet 2021 : D'autoriser une dérogation au règlement de zonage 2098 article 5.6.3.6., afin de permettre à l'association du soccer mineur de LaSalle d'opérer un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels du club au parc Riverside, du 13 juillet au 15 octobre 2021, dont tous les profits des ventes seront remis aux familles défavorisées de LaSalle afin de favoriser les inscriptions.

DESCRIPTION

Autoriser une dérogation au règlement de zonage 2098 article 5.6.3.6., afin de permettre à l'association du soccer mineur de LaSalle d'opérer un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels du club au parc Riverside, du 3 mai au 30 novembre 2022.

Les heures d'utilisations seront du lundi au vendredi, de 18 h à 21 h, ainsi que les samedis et les dimanches, de 10 h à 18 h.

JUSTIFICATION

Les profits générés par le kiosque de vente permettra à des familles défavorisées d'assumer les coûts d'inscription et rendra accessible la pratique du soccer à de jeunes LaSallois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme doit s'assurer de respecter les mesures sanitaires émises par la Direction régionale de la santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2022-04-20



Dossier # : 1228157004

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2022 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2022 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-20 11:08

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1228157004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2022 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire, champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire laSallois et dans un souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission, l'arrondissement s'est doté d'un cadre de référence clair et précis. En décembre 2015 et octobre 2017, l'arrondissement a approuvé des modifications proposées par la Direction culture, sports, loisirs et développement social à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0079 (1228157002) - 7 mars 2022 D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2022 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CA21 20 0134 (1218157001) - 6 avril 2021 - D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2021 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CA20 20 0409 (1207551021) - 7 décembre 2020 - D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2020 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

DESCRIPTION

Approuver le renouvellement de la reconnaissance de 2 organismes pour les années 2022, 2023 et 2024, soit La société d'horticulture de LaSalle inc. et le 183e groupe des Rapides selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle. Autoriser que

leur soient accordés les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance. La liste complète des organismes reconnus est annexée au sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle laSalloise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être offerts. La Direction culture, sports, loisirs et développement social a demandé aux organismes de soumettre les documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères permettant leur reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers, liste des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités).

Comme défini dans la dernière version de la politique, tout organisme qui présente une demande de reconnaissance doit satisfaire à tous les critères de reconnaissance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et de ses engagements en changements climatiques, soit : *#19 Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Après adoption par le conseil de la présente résolution, envoi d'une lettre de la Direction officialisant la reconnaissance de l'organisme, indiquant leur classification et la durée de leur reconnaissance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle adoptée le 3 novembre 2014 et de ses modifications approuvées les 7 décembre 2015 et 2 octobre 2017

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 20 avril 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2022-04-20



Dossier # : 1227151010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une demande de financement au programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics (PDI-JCCM) pour la fourniture et l'installation d'un nouveau cabanon, l'électrification des cabanons et la réfection des accès par la rue Airlie aux jardins Charles-Nagy dans l'arrondissement de LaSalle et mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette demande.

D'autoriser une demande de financement au programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics (PDI-JCCM) pour la fourniture et l'installation d'un nouveau cabanon, l'électrification des cabanons et la réfection des accès par Airlie aux jardins Charles-Nagy dans l'arrondissement de LaSalle.

De mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette demande.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-22 11:07

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1227151010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une demande de financement au programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics (PDI-JCCM) pour la fourniture et l'installation d'un nouveau cabanon, l'électrification des cabanons et la réfection des accès par la rue Airlie aux jardins Charles-Nagy dans l'arrondissement de LaSalle et mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette demande.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal lance sa Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026. Cette stratégie permettra de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture de proximité, qui se déploie notamment sous forme de jardins communautaires, collectifs et pédagogiques. Le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics consiste en outre à la réfection, la consolidation et la bonification des jardins communautaires et collectifs existants par la mise aux normes et la rénovation des installations désuètes, l'amélioration des aménagements favorisant l'accessibilité universelle et l'optimisation des espaces.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les dépenses admissibles doivent permettre de prolonger la durée de vie utile des jardins actuels, accroître leur capacité de service, réduire leurs frais d'exploitation ou améliorer la qualité de leurs extrants et l'accessibilité universelle.

JUSTIFICATION

Afin d'obtenir le financement, une demande par l'arrondissement doit être transmise avant le 30 avril 2022 et doit être accompagnée d'une résolution du Conseil d'arrondissement. Le projet proposé est pour les jardins Charles-Nagy et consiste en la fourniture et l'installation d'un nouveau cabanon, l'électrification des cabanons (existant et proposé) et la réfection des accès au jardin par Airlie.

Les dépenses admissibles devront être engagées entre le 15 juin 2022 et le 30 novembre 2022. La demande de financement sera de 100 000\$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle
Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2022-04-21

**Dossier # : 1227151013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

D'offrir au conseil municipal, dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-29 07:36**Signataire :** Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1227151013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

CONTENU

CONTEXTE

La révision du réseau routier artériel, réalisée dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, a eu pour effet de transférer au réseau artériel administratif plus de 1 200 km de rues qui, auparavant, faisaient partie du réseau routier local. Ainsi, depuis le 1er janvier 2015, la responsabilité d'aménager, de réhabiliter et de coordonner les travaux sur ces rues incombe aux Services centraux de la Ville. Dans ce contexte, il est nécessaire de faire appel à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal afin que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux d'infrastructures sur les rues faisant nouvellement partie du réseau artériel administratif. Dans le but d'accélérer la sécurisation des déplacements actifs, l'arrondissement offre au Service de l'urbanisme et de la mobilité la prise en charge des travaux associés aux réaménagements du réseau artériel retenus dans le cadre du Programme sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2022 sur son territoire.

Pour l'année 2022, une liste des projets retenus qui prévoient des interventions sur le RAAV a été autorisée, acceptant à l'avance les offres de service des conseils d'arrondissements dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles, afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2021 sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Le processus décrit dans le sommaire décisionnel permet donc d'offrir en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal la prise en charge de la conception et la réalisation des travaux pour les projets cités au sommaire.

De plus, l'autorisation de la Directrice de la Mobilité avant de procéder aux lancements des appels d'offres pour la réalisation des plans et devis et les travaux d'aménagement est nécessaire et requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0240 - 22 février 2022 (1218746003) - Accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

DESCRIPTION

En octobre 2021, l'arrondissement de LaSalle a déposé un dossier de candidature au programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE). Ce dossier propose de nombreuses interventions ayant pour objectifs d'améliorer la sécurité et le confort pour les déplacements autour de l'École secondaire Cavelier-de-LaSalle, afin que les jeunes de 5 à 17 ans puissent aller à l'école. Le 10 Mars 2022, la Direction de la mobilité a accordé un financement partiel du projet permettant de réaliser le réaménagement de l'École secondaire Cavelier-De LaSalle

JUSTIFICATION

L'ensemble des interventions proposées ont été retenues dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE) pour l'année 2022. Ce programme, financé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité, s'adresse aux arrondissements qui désirent effectuer des travaux pour sécuriser les déplacements aux abords des écoles primaires et secondaires reconnues par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant net ristourne de 91 764,32 \$ sera financé par le programme PSAE 59071

Le programme PSAE LAS21-0810 couvre les frais des travaux de sécurisation pour le projet autour de l'école secondaire et les travaux seront réalisés en 2022.

Pour l'année 2022, les travaux de sécurisation seront faits autour des écoles suivantes :

N° du projet	Écoles ciblées	Statut du projet	Financement accordé PTI
PTI LAS21-0810	École secondaire Cavelier-De LaSalle	Nouveau retenu (phase 2)	91 764,32 \$

MONTREAL 2030

Le projet s'inscrit dans le principe du développement durable en :

- encourageant les déplacements actifs;
- en améliorant le verdissement avec la plantation de nombreux arbres et végétaux;
- en prévoyant des aménagements permettant une gestion naturelle des eaux pluviales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les directeurs d'écoles et les citoyens du secteur du déroulement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conception - Avril 2022

Lancement des appels d'offres - avril-mai 2022

Octroi des contrats - juin 2022

Réalisation des travaux - juillet - septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Ève LEDUC, 26 avril 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2022-04-26



Dossier # : 1225212013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer les maires suppléants pour les mois de juin à décembre 2022.

De nommer les maires suppléants comme suit :

Pour les mois de mai, juin, juillet et août

Maire suppléant - monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps

Maire suppléant substitut - monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noël

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre

Maire suppléant - monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger

Mairesse suppléante substitut - madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-29 09:06

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1225212013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer les maires suppléants pour les mois de juin à décembre 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Nomination des maires suppléants et des maires suppléants substituts pour les mois de juin à décembre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA21 200049 datée du 13 décembre : nomination de la Madame la conseillère de la Ville Laura Palestini à titre de mairesse suppléante pour les mois de janvier à avril 2022.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane PELOQUIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-04-29

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe



Dossier # : 1225212012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer les membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de juin à décembre 2022.

De nommer les membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de juin à décembre 2022 comme suit :

- Monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps et Monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noël pour les mois de mai, juin, juillet et août;
- Madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo et Monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-29 09:08

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1225212012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer les membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de juin à décembre 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Nomination des membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de juin à décembre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA21 200488 datée du 13 décembre 2021 : nomination des membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de janvier à avril 2022.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane PELOQUIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

Le : 2022-04-29



Dossier # : 1223035007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 20 avril 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2022. .

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 20 avril 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2022.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-25 11:47

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1223035007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 20 avril 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2022. .

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.
Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 20 0080 le 4 avril 2022 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 février au 20 mars 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2022

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 20 avril 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2022 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur RCGSA

Le : 2022-04-25



Dossier # : 1228116001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA21 20 0232 pour remplacer le numéro de lot 1 452 219 par le numéro de lot 1 451 219 en lien avec l'assujettissement de certains immeubles au droit de préemption pour fins de parc.

D'amender la résolution CA21 20 0232 pour remplacer le numéro de lot 1 452 219 par le numéro de lot 1 451 219 en lien avec l'assujettissement de certains immeubles au droit de préemption pour fins de parc.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-21 12:28

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1228116001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA21 20 0232 pour remplacer le numéro de lot 1 452 219 par le numéro de lot 1 451 219 en lien avec l'assujettissement de certains immeubles au droit de préemption pour fins de parc.

CONTENU

CONTEXTE

Le 7 juin 2021, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution CA21 20 0232 afin d'assujettir certains immeubles au droit de préemption pour fins de parc en vertu du Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc d'arrondissement (LAS-0139). Or, une erreur administrative s'est glissée dans la résolution lors de l'identification d'un des immeubles. L'immeuble localisée au 9132, rue Airlie portant le numéro de lot 1 451 219 a été identifié comme étant le numéro de lot 1 452 219 qui est localisé sur le territoire de la Ville de Laval. La résolution vise à corriger cette erreur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

7 juin 2021 - CA21 20 0232 - Adoption de la résolution CA21 20 0232 pour assujettir certains immeubles au droit de préemption pour fins de parc
5 octobre 2020 - CA20 20 0381 - Adoption du règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc d'arrondissement (LAS-0139).
21 septembre 2017 - Adoption de la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (Projet de loi 121 modifiant l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal pour y ajouter une sous-section traitant du droit de préemption - articles 151.1 à 151.7).

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Les lots assujettis au droit de préemption aux fins de parc d'arrondissement se situent à l'intérieur des limites de l'arrondissement de LaSalle. Les lots identifiés sont tous de tenure privée.
Plusieurs lots visés présentent des caractéristiques telles que leur acquisition par l'arrondissement permettrait d'offrir à la population une meilleure desserte en parc. Plusieurs lots visés présentent des caractéristiques qui les rendent intéressants afin de créer des nouveaux espaces qui consolideraient le parc riverain, amélioreraient la qualité de vie dans

certain milieux où le déficit en espace vert est notoire et permettraient une meilleure planification du redéveloppement du secteur du boulevard Newman.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'assujettissement des lots au droit de préemption et la notification aux propriétaires d'un tel assujettissement n'impliquent pas de dépenses pour l'arrondissement au-delà des frais administratifs afférents.

Les montants nécessaires à l'acquisition des lots assujettis au droit de préemption seront prélevés dans l'enveloppe du Programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement et dans le fonds de parcs.

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de cette résolution permettra d'assujettir au droit de préemption des terrains privés localisés dans l'arrondissement de LaSalle. Lorsque justifié par l'intérêt public, le recours au droit de préemption permettra à l'arrondissement d'acquérir des lots au prix et aux conditions déposés par l'acheteur potentiel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-04-21



Dossier # : 1222363008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser avec deux conditions une dérogation mineure pour une habitation bifamiliale jumelée située aux 740 et 742, avenue Alepin (lot numéro 1 080 534), concernant un stationnement érigé partiellement sur le domaine public ayant une profondeur de 3,98 mètres et une largeur de 2,80 mètres, alors qu'en vertu du règlement du règlement de zonage numéro 2098, une case de stationnement doit être située sur le terrain qu'elle dessert et avoir une profondeur minimale de 5,50 mètres et une largeur minimale de 3 mètres.

CONSIDÉRANT que la majorité des bâtiments sur la rue possèdent une case de stationnement en cour avant;

- CONSIDÉRANT qu'un espace minéralisé prévu pour une case de stationnement est déjà aménagé en cour avant;
- CONSIDÉRANT qu'il n'est pas prévu d'abattre l'arbre sur le domaine publique pour élargir l'espace minéralisé déjà aménagé en cour avant;
- CONSIDÉRANT qu'il ne reste qu'à aménager une entrée charretière afin de rendre l'espace minéralisé en cour avant accessible pour une voiture;

Pour ces motifs il est proposer d'autoriser la demande de dérogation mineure (demande DM3003111575) pour une habitation bifamiliale jumelée située aux 740 et 742, avenue Alepin (lot numéro 1 080 534) concernant un stationnement érigé partiellement sur le domaine public ayant une profondeur de 3,98 mètres et une largeur de 2,80 mètres, alors qu'en vertu du règlement du règlement de zonage numéro 2098, articles 5.3.5 et 5.3.6 al. 1 et 3, une case de stationnement doit être située sur le terrain qu'elle dessert et avoir une profondeur minimale de 5,50 mètres et une largeur minimale de 3 mètres.

Toutefois, la dérogation mineure est accordée avec deux conditions:

- 1- Que l'arbre jouxtant la case de stationnement soit conservé;
- 2- Que la case de stationnement réservée pour les personnes à mobilité réduite aménagée sur le domaine public à la demande du propriétaire du 740-742, avenue Alepin soit retirée.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-28 16:43

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1222363008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser avec deux conditions une dérogation mineure pour une habitation bifamiliale jumelée située aux 740 et 742, avenue Alepin (lot numéro 1 080 534), concernant un stationnement érigé partiellement sur le domaine public ayant une profondeur de 3,98 mètres et une largeur de 2,80 mètres, alors qu'en vertu du règlement du règlement de zonage numéro 2098, une case de stationnement doit être située sur le terrain qu'elle dessert et avoir une profondeur minimale de 5,50 mètres et une largeur minimale de 3 mètres.

CONTENU

CONTEXTE

La demande de dérogation mineure vise à autoriser un stationnement en cour avant qui déroge par ses dimensions inférieures aux normes prescrites ainsi que sa localisation partiellement hors de la propriété. L'espace en cour avant est insuffisant pour aménager une case conforme; la profondeur de la cour avant est de 3,98 mètres et un arbre se trouvant sur le domaine public restreint les possibilités d'aménagement. En septembre 2021, une demande d'autorisation pour une case de stationnement et une entrée charretière a été refusée en raison des éléments dérogatoires mentionnés.

Le requérant justifie la demande de dérogation mineure par le fait qu'il allègue être le seul de l'avenue à ne pas pouvoir se stationner sur son terrain. Il mentionne avoir de la difficulté à se stationner à proximité de sa résidence; ce qui est un enjeu pour lui, car il rappelle être une personne à mobilité réduite.

Pour ces raisons, le requérant propose un stationnement situé partiellement sur le domaine public, ayant une profondeur de 3,98 mètres et une largeur de 2,80 mètres, alors qu'une case de stationnement doit être située sur le terrain qu'elle dessert, avoir une profondeur de 5,50 mètres et une largeur de 3 mètres en vertu des articles 5.3.5 et 5.3.6 al. 1 et 3 du règlement de zonage numéro 2098.

Plusieurs propriétés de l'avenue Alepin ont aménagé un espace de stationnement en cour avant sans autorisation. Pourtant, aucune propriété n'a la marge nécessaire pour aménager un espace de stationnement conforme en cour avant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Autoriser une dérogation mineure (demande DM3003111575), pour une habitation bifamiliale

jumelée située aux 740 et 742, avenue Alepin (lot numéro 1 080 534), concernant un stationnement érigé partiellement sur le domaine public ayant une profondeur de 3,98 mètres et une largeur de 2,80 mètres, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 2098, articles 5.3.5 et 5.3.6 al. 1 et 3, une case de stationnement doit être située sur le terrain qu'elle dessert et avoir une profondeur minimale de 5,50 mètres et une largeur minimale de 3 mètres.

Toutefois, la dérogation mineure est accordée avec deux conditions:

- 1- Que l'arbre jouxtant la case de stationnement soit conservé;
- 2- Que la case de stationnement réservée pour les personnes à mobilité réduite aménagée sur le domaine public à la demande du propriétaire du 740-742, avenue Alepin soit retiré

JUSTIFICATION

À sa séance du 19 janvier 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable unanime au projet, mais le conseil d'arrondissement est favorable pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que la majorité des bâtiments sur la rue possèdent une case de stationnement en cour avant;
- CONSIDÉRANT qu'un espace minéralisé prévu pour une case de stationnement est déjà aménagé en cour avant;
- CONSIDÉRANT qu'il n'est pas prévu d'abattre l'arbre sur le domaine public pour élargir l'espace minéralisé déjà aménagé en cour avant;
- CONSIDÉRANT qu'il ne reste qu'à aménager une entrée charretière afin de rendre l'espace minéralisé en cour avant accessible pour une voiture.

Toutefois le Conseil d'arrondissement désire autoriser la dérogation mineure

- CONSIDÉRANT que la majorité des bâtiments sur la rue possèdent une case de stationnement en cour avant;
- CONSIDÉRANT qu'un espace minéralisé prévu pour une case de stationnement est déjà aménagé en cour avant;
- CONSIDÉRANT qu'il n'est pas prévu d'abattre l'arbre sur le domaine public pour élargir l'espace minéralisé déjà aménagé en cour avant;
- CONSIDÉRANT qu'il ne reste qu'à aménager une entrée charretière afin de rendre l'espace minéralisé en cour avant accessible pour une voiture;

Toutefois, la dérogation mineure est accordée avec deux conditions:

- 1- Que l'arbre jouxtant la case de stationnement soit conservé;
- 2- Que la case de stationnement réservée pour les personnes à mobilité réduite aménagée sur le domaine public à la demande du propriétaire du 740-742, avenue Alepin soit retirée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-02-23



Dossier # : 1228403002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement au bâtiment unifamilial situé au 7623, rue Broadway (lot 1 078 722)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003132858), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement au bâtiment unifamilial situé au 7623, rue Broadway (lot 1 078 722).

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-21 13:46

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1228403002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement au bâtiment unifamilial situé au 7623, rue Broadway (lot 1 078 722)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise un agrandissement en cour avant qui fera office de vestibule, de même qu'un agrandissement en cour arrière sur une habitation unifamiliale isolée construite en 1944. Il s'agit d'un bâtiment atypique du Village des Rapides.

Les revêtements extérieurs des agrandissements en cour avant et arrière seront similaires à l'existant. Le nouveau palier, en cour avant, sera munis de mains courantes en aluminium blanc.

Les travaux de la demande visent les éléments suivants :

- agrandissement en cour avant (vestibule) sur un étage;
 - ◊ aménagement d'un nouveau perron;
 - ◊ ajout d'escaliers avec garde-corps et mains courantes en aluminium blanc;
- agrandissement en cour arrière sur deux étages.

Les matériaux utilisés sont les suivants :

- Parement léger, crépis d'acrylique Siena de Adex dans les teintes W-210-1E (blanc) et W-100-7E (brun) ou équivalent
- Parement léger, clin métallique D4.75 Avanti de Kaycan, teinte Sandlewood ou équivalent

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 24 (Villages des Rapides)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003132858), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement au bâtiment unifamilial situé au 7623, rue Broadway (lot 1 078 722).

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 avril 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- Considérant que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment existant;
- Considérant que l'intervention s'harmonise avec le milieu résidentiel;
- Considérant que l'intervention valorise le patrimoine architectural du quartier;
- Considérant que le projet respecte les objectifs et les critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Village des rapides);
- Considérant que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-04-19



Dossier # : 1228403001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre les modifications au bâtiment multifamilial situé au 8601-8605, boulevard LaSalle (lot numéro 1 234 601)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003119854), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre les modifications au bâtiment multifamilial situé au 8601-8605, boulevard LaSalle (lot numéro 1 234 601).

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-21 12:36

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1228403001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre les modifications au bâtiment multifamilial situé au 8601-8605, boulevard LaSalle (lot numéro 1 234 601)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise des changements au niveau des balcons, des garde-corps ainsi que l'ajout d'une porte-patio d'une habitation de 4 logements. Le bâtiment a été construit en 1962 sur un terrain d'angle localisé à l'intersection du boulevard LaSalle et de la 43e avenue et faisant face au fleuve. Quelques modifications ont déjà été apportées au bâtiment en 2016, notamment un changement au balcon sur la façade principale au premier étage et un remplacement de fenêtres.

La présente demande comprend les éléments suivants et elle permettrait d'uniformiser les modifications effectuées en 2016;

- ajout d'un balcon et d'un garde-corps au niveau du rez-de-chaussée de la façade principale donnant sur le boulevard LaSalle ;
- remplacement de la fenêtre située vis-à-vis du nouveau balcon par une porte-patio ;
- agrandissement d'un balcon donnant sur la 43e avenue.

Les matériaux utilisés seront les mêmes que l'on retrouve sur le bâtiment actuel.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 14 (Le parcours riverain)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003119854), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre les modifications au bâtiment quadri-familial situé au 8601-8605, boulevard LaSalle (lot numéro 1 234 601).

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 avril 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un **avis favorable unanime** au projet, pour les raisons suivantes :

- Considérant que le projet met en valeur les aménagements extérieurs existants ou projetés;
- Considérant que le projet privilégie des matériaux et des détails architecturaux de qualité équivalente ou supérieure à celle des parties d'origine;
- Considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Le parcours riverain);
- Considérant que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-04-19

**Dossier # : 1228403006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin d'amender la résolution CA20 20 0234 dans le but de modifier certaines ouvertures sur la façade du bâtiment donnant sur le boulevard Newman

D'approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin d'amender la résolution CA20 20 0234 dans le but de modifier certaines ouvertures sur la façade du bâtiment donnant sur le boulevard Newman

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-21 12:29**Signataire :**

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1228403006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin d'amender la résolution CA20 20 0234 dans le but de modifier certaines ouvertures sur la façade du bâtiment donnant sur le boulevard Newman

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise l'amendement de la résolution CA20 20 0234 adoptée le 2022-06-08 visant la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements répartis sur 15 étages. Le projet est actuellement en construction et le permis de construction (CO3001669530) est toujours valide.

Plus précisément, le bâtiment visé par la demande est celui situé sur le lot 5 242 509, au coin des boulevards Angrignon et Newman. Il s'agit d'un bâtiment de 15 étages avec deux niveaux de stationnements souterrains, pour un total 150 unités d'habitation. La façade sur laquelle les ouvertures seront modifiées est celle donnant sur le boulevard Newman.

La modification à la résolution a pour but d'autoriser, sur la façade précédemment mentionnée, une ouverture comprenant des portes-patio à deux sections, plutôt qu'une ouverture comprenant une porte et deux fenêtres. Pour ce faire, l'ouverture est partiellement agrandie vers le bas pour créer une forme rectangulaire. Comme l'emplacement et la largeur des ouvertures ne changent pas, cette modification engendre un impact visuel minime sur l'ensemble du projet. Le requérant justifie cette demande de modification par le fait qu'un problème d'approvisionnement survient avec les portes et les fenêtres prévues dans ses ouvertures de la proposition initiale, ce qui occasionnerait des délais de livraison majeurs.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif au PIIAD se trouvent au chapitre 3 (Accessibilité universelle), au chapitre 4 (Transition écologique), au chapitre 5 (Vues vers le Mont-Royal) et au chapitre 16 (Quartier Angrignon Est).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA20 20 0234

DESCRIPTION

D'approuver, en vue de l'émission de permis de construction (CO3001669530), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin d'amender la résolution CA20 20 0234 dans le but de modifier certaines ouvertures sur la façade du bâtiment donnant sur le boulevard Newman.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 avril 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Considérant que les nouvelles ouvertures entraînent un impact visuel minime sur l'ensemble du projet
- Considérant que la demande du requérant apparaît raisonnable compte tenu de sa justification
- Considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Accessibilité universelle, Transition écologique, Vues vers le Mont-Royal, Quartier Angrignon Est);
- Considérant que le projet est conforme aux autres règlements applicables

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-04-21



Dossier # : 1229548001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 63 045 \$, pour la demande de permis numéro 3003104930 visant la construction d'un bâtiment de type "multifamilial" de 22 unités d'habitation sur le lot 1 500 619 (intersection Robert et Shevchenko).

Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 63 045 \$, pour la demande de permis numéro 3003104930 visant la construction d'un bâtiment de type "multifamilial" de 22 unités d'habitation sur le lot 1 500 619 (intersection Robert et Shevchenko).

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-20 14:28

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1229548001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 63 045 \$, pour la demande de permis numéro 3003104930 visant la construction d'un bâtiment de type "multifamilial" de 22 unités d'habitation sur le lot 1 500 619 (intersection Robert et Shevchenko).

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro 17-055 intitulé RÈGLEMENT RELATIF À LA CESSION POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL stipule à l'article 2 que :

"Les dispositions du présent règlement s'appliquent à [...] toute demande de permis de construction visant la réalisation d'un projet de redéveloppement "

De plus, le règlement numéro 17-055 intitulé RÈGLEMENT RELATIF À LA CESSION POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL stipule à l'article 5 que :

"Préalablement à la délivrance d'un permis de construction visé au paragraphe 3° de l'article 2, le propriétaire doit verser à la Ville une somme compensatoire établie de la façon suivante :

Somme compensatoire = (10% de la valeur du site / nombre total de logements) X (nombre de logements créés – nombre de logements sociaux et communautaires – nombre de logements de 3 chambres et plus) "

La demande de permis de construction portant le numéro 3003104930 déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, vise la construction d'un bâtiment multifamilial entraînant la création de 22 unités d'habitation. Il s'agit donc d'un projet de redéveloppement visé par le règlement numéro 17-055.

La valeur du site est établie à 730 000 \$ par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur & associés inc., tel qu'indiqué dans un rapport daté du 30 avril 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

8 juin 2020 : Résolution CA20 20 0230 (PPCMOI PP-18)

DESCRIPTION

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 63 045 \$ avant la délivrance du permis de construction (3003104930) sur le lot numéro 1 500 619 (intersection Robert et Shevchenko).

JUSTIFICATION

Étant donné l'emplacement et la superficie du lot, une compensation sous forme de cession de terrain n'est pas justifiée. Une somme compensatoire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement est donc exigée.

Le calcul de la valeur de la somme compensatoire doit prendre en considération les informations suivantes:

- Valeur du site établie par la firme d'évaluateurs agréés : 730 000 \$;
- Nombre d'unités d'habitation créées : 22, dont 3 ayant 3 chambres et plus.
- Aucune compensation en cession de terrain ou monétaire n'a été effectuée antérieurement.

La somme compensatoire est calculée selon la formule de l'article 5 du règlement numéro 17-055 :

Somme compensatoire = (10% valeur du site / nombre total de logements) x (nombre de logements créés – le nombre de logements de 3 chambres et plus) = (73 000\$ / 22) x (22 – 3) = 63 045 \$

Ce montant sera imputé au compte budgétaire :

2412.0000000.000000.00000.25507.000000.0000.000000.000000.00000.00000

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Délivrance du permis de construction (demande 3003104930)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adrien ROGER
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-04-19



Dossier # : 1226456005

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2022-04-19 16:21

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1226456005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-04-19

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines